Commune VAL-DE-MODER **048T/2026**
Pfaffenhoffen – Ringeldorf – Uberach – La Walck

République Française
Département du Bas-Rhin

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

PORTANT ORGANISATION DE LA BRADERIE DU 3 MAI 2026 - DU MARCHE AUX PUCES ET DE LA FÊTE DES BRASSEURS DU 08 MAI 2026, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES FORAINS ET LES COMMERCANTS, INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VAL-DE-MODER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal en son article R.610-5,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière

VU la circulaire n° 188 du ministre de l'Intérieur en date du 7 avril 1967 relative aux pouvoirs du Maire en matière de circulation routière,

VU le décret n°57-657 du 22 mai 1957 portant codification des textes législatifs concernant l'administration communale,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre dans l'intérêt de la sécurité publique toute mesure relative au stationnement et à la circulation,

CONSIDERANT la nécessité pour des raisons évidentes de sécurité et d'ordre public de réglementer la circulation,

ARRETE :

Article 1 : En raison de l'installation du MESSTI à PFAFFENHOFFEN, les forains par leurs véhicules et manèges sont autorisés à occuper le domaine public sur le parking de la piscine situé rue d'Haguenau PFAFFENHOFFEN 67350 VAL-DE-MODER à compter **du lundi 27 avril 2026 à 08h00 jusqu'au lundi 11 mai 2026 à 18h00**.

A ce titre, durant la période du lundi 27 avril 2026 à 08h00 jusqu'au lundi 11 mai 2026 à 18h00, le stationnement de tous véhicules sur le parking de la place de la piscine sera interdit et considéré comme gênant.

Les forains veilleront néanmoins à laisser un accès aux riverains sur la partie « EST » de la place, notamment pour l'entreprise FIBA et les riverains sis au 4 place de la piscine PFAFFENHOFFEN 67350 VAL-DE-MODER.

Article 2 : En raison de la braderie organisée, le dimanche 03 mai 2026 par la commune du VAL-DE-MODER, les commerçants sont autorisés, par leurs véhicules et leurs étalages de marchandises à occuper le domaine public, rue d'Haguenau, rue des tanneurs (du n°1 au n°3), rue du Docteur Albert Schweitzer (jusqu'à la mairie), rue de la gare (jusqu'à la poste), place Helmstetter, rue du cerf, rue de l'ours PFAFFENHOFFEN 67350 VAL-DE-MODER, **le dimanche 03 mai 2026 de 06h00 à 19h00**.

Article 3 : En raison du marché aux puces organisé par l'ASSODEV, l'association des commerçants du VAL-DE-MODER est autorisée au travers des différents exposants, par leurs véhicules et leurs étalages de marchandises à occuper le domaine public, rue d'Haguenau, rue des tanneurs (du n°1 au n°3), place Helmstetter, rue du cerf, rue du Docteur Albert Schweitzer (jusqu'à la mairie), rue de l'ours, rue de la gare (jusqu'à la poste) 67350 VAL-DE-MODER, **le vendredi 08 mai 2026 de 06h00 à 19h00**.

Article 4 : En raison de la fête des brasseurs organisée par 10 brasseurs (Chop'La (La Walck), Les semblables (Mietesheim), Le Septénaire (Niedermodern), brasserie d'Uberach (Uberach), Blüeme (Alteckendorf), Le refuge (Haguenau), Brasserie du Sandhass (Haguenau), Brasserie des Vosges du Nord, Brasserie La Pastel, Pico-Brasserie Gabrielle à Durningen), les brasseurs cités sont autorisés, par leurs véhicules et leurs étalages de marchandises à occuper le domaine public au niveau du parking de la rue du temple et rue du temple 67350 VAL-DE-MODER, **le vendredi 08 mai 2026 de 06h00 à 21h00**.

L'installation de tables, bancs et chaises est autorisée sur la place des brasseurs. Par contre, le stationnement de tous véhicules seront interdits sur la place des brasseurs durant la manifestation organisée.

Article 5 : Au regard de la braderie organisée le dimanche 03 mai 2026, **la circulation et le stationnement seront interdits et le stationnement qualifié de gênant, rue d'Haguenau, rue des tanneurs (du n°1 au n°3), rue du Docteur Albert Schweitzer (jusqu'à la mairie), rue de la gare (jusqu'à la poste), place Helmstetter, rue du cerf, rue de l'ours 67350 VAL-DE-MODER** du dimanche 03 mai 2026 de 05h00 à 22h00, heure de remise en état de propreté de la voirie.

Au regard du marché aux puces et de la fête des brasseurs organisés le vendredi 08 mai 2026, **la circulation et le stationnement seront interdits et le stationnement qualifié de gênant, rue d'Haguenau, rue des tanneurs (du n°1 au n°3), place Helmstetter, rue du cerf, rue du Docteur Albert Schweitzer (jusqu'à la mairie), rue de la gare (jusqu'à la poste), rue de l'ours, 67350 VAL-**

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

PORTANT ORGANISATION DE LA BRADERIE DU 3 MAI 2026 - DU MARCHE AUX PUCES ET DE LA FÊTE DES BRASSEURS DU 08 MAI 2026, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES FORAINS ET LES COMMERCANTS, INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT.

DE-MODER du vendredi 08 mai 2026 de 05h00 à 23h00, heure de remise en état de propreté de la voirie.

En raison des travaux de nettoyage et d'installation de matériels par les services techniques de la commune, **le stationnement de tous véhicules sera interdit et qualifié de gênant :**

- Parking place de la piscine : le mercredi 22 avril 2026 de 08h00 à 17h00.
- Place helmstetter : le jeudi 23 avril 2026 de 08h00 à 17h00.
- Parking de la rue du temple : le mercredi 06 mai 2026 de 08h00 à 17h00.

Article 6 : La voie de circulation, de la rue d'Haguenau et la rue du Docteur Albert Schweitzer étant barrée, une déviation sera mise en place. Dans le cadre des travaux d'assainissement et voirie de la rue de Saverne, les usagers de la route emprunteront les déviations mises en place par la Collectivité Européenne d'Alsace (arrêtés municipaux n°17T2026 et 18T/2026).

Article 7 : Les riverains prendront leur disposition pour sortir leurs véhicules de la zone des manifestations, **le dimanche 03 mai 2026 avant 05h00 et le vendredi 08 mai 2026 avant 05h00**.

Article 8 : Le sens de circulation de la rue des tanneurs (du n°1 au croisement de l'allée de la niedermatt) **sera modifié du dimanche 03 mai 2026 de 05h00 à 21h00.** Cette portion de rue passe **en double sens** pour permettre l'accès au parking Helmstetter.

Le stationnement de tous véhicules sera interdit et qualifié de gênant sur la portion comprise entre le n°1 et le croisement de l'allée de la niedermatt de la rue tanneurs.

Un sens unique de circulation de la rue des tanneurs est instauré le **dimanche 03 mai 2026 de 05h00 à 21h00** entre le n°1 et le croisement de la rue du marché. Les usagers de la route circuleront sur cette voie dans le sens allée de la niedermatt vers la rue du marché.

Article 9 : La circulation sera interdite dans la rue du temple PFAFFENHOFFEN 67350 VAL-DE-MODER **du vendredi 08 mai 2026 de 06h00 à 21h00.**

Article 10 : Toute inobservation de la signalisation réglementaire prévue par cet arrêté sera constatée et réprimée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout stationnement mentionnée aux articles précédents, constaté par les services municipaux sera sanctionné, conformément aux lois, règlements et arrêté en vigueur, et fera l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouxwiller,
- Monsieur le Commandant du Centre De Secours du VAL DE MODER,
- Monsieur le Responsable du CD 67 à REICHSHOFFEN,
- Les services TER, RITMO

Fait à VAL-DE-MODER, le 20 avril 2026
Le Maire
Gauthier DA CRUZ

Par délégation du Maire
Pascal DRION
Adjoint au Maire